

FONDATION VALLET

Abritée par la Fondation de France

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE BOURSE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ELEVE

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels, 3 fois pour les écoles supérieures.

Je soussigné(e) M. Mme

Nom : Piguet

Prénom : Joffrey.....

Adresse : 13 RUE DE L AMIRAL MOUCHEZ

.....
Téléphone : 06 25 35 48 81.....Mail :

Joffrey.piguet@gmail.com.....

Date de naissance : 17./06..../.1995.....

Inscrit(e) en : PHOTO VIDEO

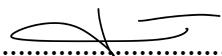
Etablissement : GOBELINS

pour l'année 2021/2022

déclare que la situation financière telle que décrite dans mon dossier initial est inchangée.

J'ai déjà bénéficié de la bourse de la Fondation Vallet pour le/les année(s) scolaire(s) suivantes

- 2020/2021
-
-
-

Signature de l'étudiant  Date : 31/08/2021

précédée de la mention : "J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus"

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

FONDATION VALLET

Abritée par la Fondation de France

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE BOURSE

ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels, 3 fois pour les écoles supérieures.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Gobelins L'ECOLE DE L'IMAGE

Le chef d'établissement, M. Mme. Nathalie BERRIAT

certifie que l'élève Joffrey PIGUET

- était inscrit(e) dans l'établissement Gobelins L'ECOLE DE L'IMAGE pour l'année scolaire 2020/2021 en (1) : Bachelor Photographie et Vidéaste à distance
- passe en année supérieure de (1) : Bachelor Photographie et Vidéaste 2e année dans l'établissement : Gobelins L'ECOLE DE L'IMAGE

(1) : préciser le diplôme et le niveau.



Date : 30/08/2021

Avant de nous envoyer ce dossier, composé des deux attestations (élève et chef d'établissement), nous vous remercions de vérifier que l'élève a bien joint les pièces demandées :

- photocopies des 2 derniers bulletins scolaires et attestant du passage en année supérieure ;
- lettre de motivation manuscrite ;
- RIB personnel de l'élève (même si son compte bancaire est inchangé) ;
- pour les étudiants étrangers, photocopie du titre de séjour en cours de validité ou justificatif de procédure en cours.